

Intervention de Kalimba Zephyrin

Le Session du Groupe de Travail sur les Peuples Autochtones

Thème :4 b

Les peuples autochtones et leur droit au développement ainsi que leur droit de participer au développement les concernant.

Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier de m'accorder la parole devant cette auguste assemblée

Mesdames et Messieurs, Représentants de Gouvernements, Représentants des Institutions, chers collègues Autochtones,

Le sang qui coule dans les veines des peuples autochtones du monde entier est le même que celui des autres êtres humains, mais ils continuent de souffrir et le droit au développement leur est dénié.

Au cours de l'histoire, la culture, les moyens de subsistance, voire l'existence même des Peuples Autochtones n'a cessé d'être menacée par l'expansion territoriale de peuples dominants, par l'appropriation de leurs terres par la force et la négation de leurs droits fondamentaux.

Monsieur le Président, je suis originaire de l'Afrique centrale, un continent enclavé sous-développé où de nombreux gouvernements ne reconnaissent pas les Peuples Autochtones, sous prétexte que tous les africains sont autochtones parce qu'ils sont tous noirs. Ce continent, où règnent la marginalisation et l'exclusion, où les conflits armés inter ethniques et le sida font rage et où la scolarisation et l'emploi font défaut.

Monsieur le Président, pour permettre aux Peuples Autochtones d'accéder au développement, il faut :

- L'intervention de tous les acteurs nationaux et internationaux, ainsi que toutes les institutions, y compris celles pour les droits humains.
- Amener les gouvernements à prendre des mesures qui tiennent compte des Peuples Autochtones dans tous les secteurs du développement, y compris leur intégration dans les affaires socio-économiques, culturelles et politiques de leurs pays respectifs.
- Éliminer toute forme d'exclusion et de discrimination.
- La bonne gouvernance de l'intégration des Peuples Autochtones.
- Intégrer les Peuples Autochtones dans l'élaboration des programmes de développement qui concernent leurs terres en vue de participer à la co-gestion de ces programmes.
- Appliquer des instructions contenues dans des instruments juridiques internationaux, relatifs aux droits des Peuples Autochtones.

Pour les droits qui nous concernent, en tant qu'Autochtones de prime abord, nous devons nous organiser en Associations et élaborer des projets de développement pour notre survie, notre santé, l'éducation, et la formation professionnelle.

Enfin sachons que notre développement nous concerne tous.

Je vous remercie

Kalimba